

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1036^e séance, tenue le mardi 22 février 2011,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Roch Chouinard, M. Raymond Lalande, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Yves Langelier, M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur général de Bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba; le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne

INVITÉS : la vice-doyenne aux études de la Faculté de pharmacie; Mme Chantal Pharand (pour les délibérations CE-1036-6.1 et CE-1036-7.6); le directeur du Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste (pour les délibérations CE-1036-7.7 à 7.9)

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; deux officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, M. Laurent J. Lewis; un étudiant, M. Robert Martin; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; deux observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1036-1

ORDRE DU JOUR

CE-1036-1

En raison de la disponibilité des représentants des Facultés concernées par des projets inscrits à l'ordre du jour ainsi que de la disponibilité des invités, l'ordre de présentation des points de l'ordre du jour sera adapté en conséquence. Ainsi, le point 7 sera traité immédiatement après le point 2, et selon l'ordre suivant de présentation : les points 7.7 à 7.9 seront traités en premier lieu; les points 7.1 à 7.4 seront traités en second lieu; on intercalera ensuite la présentation du point 6.1, laquelle sera suivie de la présentation des points 7.6 et 7.5, dans cet ordre. Par la suite, on procédera à l'étude du point 6.2, puis des points 3, 4 et 5.

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1035^e séance tenue le 14 décembre 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Calendrier quinquennal
 - Calendrier universitaire pour les années 2012-2013 à 2014-2015
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de pharmacie
 - Création du Programme d'appoint pour étudiants étrangers (PAPE)
 - 6.2 Faculté de l'aménagement – École d'architecture de paysage
 - Modification au programme de Mineure en design des jardins

7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
- 7.1 Faculté des arts et des sciences—Département de communication
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Science de la communication); création des options « Communication politique » et « Communication politique – volet international »
- 7.2 Faculté des arts et des sciences—Département de communication
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (Communication organisationnelle)
- 7.3 Faculté des arts et des sciences—Département d'études anglaises
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (études anglaises) : création d'une modalité avec stage
- 7.4 Faculté des arts et des sciences—Département de science politique
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (science politique) : abolition des options « Politique internationale et comparée » et « Gouvernance et affaires publiques », et création de l'option « Affaires publiques et internationales »
- 7.5 Faculté de médecine—Département de physiologie
 - Modification du libellé des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (physiologie) pour (Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)
- 7.6 Faculté de pharmacie
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (pratiques pharmaceutiques)
- 7.7 École Polytechnique—Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'un microprogramme en Génie et entrepreneurship technologique
- 7.8 École Polytechnique—Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'un microprogramme en Modélisation des systèmes de santé
- 7.9 École Polytechnique—Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'une option Ingénierie des systèmes de santé aux programmes de Maîtrise et de D.E.S.S. modulaire en génie industriel
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1036-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1035^e SÉANCE CE-1036-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1035^e séance tenue le 14 décembre 2010, tel que présenté.

CE-1036-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1036-3

CE-1036-3.1 Liste des affaires découlant CE-1036-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1035^e séance du 14 décembre dernier; le secrétaire général en fait la présentation.

CE-1036-3.2 Grève des chargés de cours membres du SCCCUM CE-1036-3.2
A-33/1036^e/809, A-33/1036^e/811

Deux documents ont été déposés en lien avec le suivi relatif à la grève des chargés de cours membres du SCCCUM.

Le premier document donne suite à une demande présentée lors de la dernière séance, et présente des précisions sur les impacts de cette situation au niveau académique et sur les mesures de rattrapage qui ont été appliquées. Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente cet état des lieux, consigné au document A-33/1036^e/809.

Le second document présente des statistiques sur les abandons à la suite de la situation de grève au trimestre d'hiver 2010; ce document a été préparé par Mme Anne-Marie Huynh, du Registrariat. Le registraire, M. Pierre Chenard, présente les diverses données, qui ont été répertoriées, notamment, selon les cours abandonnés et selon les Facultés, en se reportant au document A-33/1036^e/811 (déposé en séance).

On note qu'une correction doit être apportée à la page titre du document de manière à ce que celui-ci réfère au trimestre d'hiver 2010 (et non 2011).

En réponse aux questions présentées, M. Chenard apporte les précisions suivantes. On ne dispose pas de données permettant de répertorier un nombre de cours qui auraient été annulés en raison d'un trop grand nombre d'abandons. La situation où des étudiants auraient abandonné le trimestre complet en raison de la grève constitue une situation exceptionnelle; il n'y a pas eu de données établies sur cette situation. Le volume d'abandons observé au trimestre d'hiver 2010 est apparu élevé, comparativement aux trimestres d'hiver des années précédentes; on doit tenir compte du fait que ces abandons sont survenus à un moment du trimestre où, habituellement, la période des abandons était expirée. Il est possible de convertir le nombre d'abandons répertoriés en termes de EETC en divisant ce nombre par 30.

CE-1036-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1036-4

La présidente présente des éléments d'information relatifs aux dossiers suivants.

CE-1036-4.1 Campus de l'UdeM à Laval CE-1036-4.1

Les démarches relatives au développement du Campus de l'UdeM à Laval se poursuivent et représentent des travaux d'une grande ampleur. Mme Mireille Mathieu, vice-rectrice de l'AUF et auparavant vice-rectrice aux relations internationales à l'Université, a accepté de seconder la vice-rectrice aux affaires académiques et présidente de la Commission, pour la coordination du développement de ce projet; le mandat de Mme Mathieu aura cours du 7 mars au 1^{er} juin prochain. En réponse à une question, la présidente précise qu'effectivement, l'établissement d'un nouveau campus ne donnera pas lieu à un déplacement de clientèles, mais constituera un campus sur lequel l'Université accueillera de nouveaux étudiants qui composeront les cohortes de ce campus.

CE-1036-4.2 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1036-4.2

La présidente donne la parole au registraire. M. Pierre Chenard présente des données relatives aux résultats des processus d'admission et d'inscription. De façon générale, les résultats observés à ce jour pour le trimestre d'automne 2011 présentent des indicateurs positifs, comparativement à ce qui était observé à la même période l'année dernière, et ce, pour tous les cycles d'études. À cette date, le nombre de demandes d'admission traitées pour les programmes de premier cycle correspond à une proportion de 10 % (comparativement à une proportion de 7 % de demandes traitées à la même période l'année dernière). Le nombre de demandes d'admission traitées pour les programmes d'études supérieures correspond à une proportion de 25 %. M. Chenard mentionne qu'une augmentation du nombre de demandes d'admission a été observée pour les programmes qui seront également établis au Campus de Laval.

CE-1036-4.3 Environnements numériques d'apprentissage CE-1036-4.3

La présidente donne la parole au vice-recteur adjoint aux études de premier cycle. M. Jean-Pierre Blondin présente des éléments d'information relatifs au développement du nouvel environnement numérique d'apprentissage. L'implantation de la nouvelle plateforme, qui remplacera la plateforme webCT, sera complétée pour le trimestre d'automne 2011. Ce projet représente des défis d'ordre technologique, mais également des défis d'ordre académique. Un comité d'orientation a été mis sur pied; composé de professeurs, ce comité sera en mesure d'identifier les outils qui apparaîtront les

mieux adaptés aux pratiques d'enseignement et à leur bonification. La portée du projet reste importante et aura des impacts sur les manières de faire en pédagogie. L'échéancier qui a été établi se déroulera à compter du trimestre d'automne 2011, et se poursuivra jusqu'au trimestre d'hiver 2012, visant l'utilisation de la plateforme par un plus grand nombre de professeurs et d'étudiants. La plateforme choisie a été implantée dans d'autres institutions, notamment l'École Polytechnique et l'UQUAM; l'Université s'est donc inspirée de ces modèles. Le processus d'implantation prévoit plusieurs étapes et démarches, dont des stratégies de migration, des formations, et des modalités de communication relatives à la gestion du changement. L'objectif principal reste de développer un outil à la fois convivial et léger, permettant une utilisation simple et accessible.

CE-1036-4.4 Reconnaissance des acquis

CE-1036-4.4

La présidente donne la parole au vice-recteur adjoint aux études de premier cycle. M. Jean-Pierre Blondin présente des éléments d'information sur le dossier relatif à la reconnaissance des acquis, que l'institution a choisi de développer selon une approche progressive et méthodologique. La reconnaissance des acquis comprend la question des acquis académiques, mais également celle des acquis expérientiels. Une question qui sera examinée porte sur la pertinence de définir une politique institutionnelle en cette matière. Un groupe de travail sera mis sur pied, afin d'examiner cette question, et afin d'identifier les outils adéquats en regard de l'application d'une telle politique, si cette formule était retenue. Ce dossier est coordonné par Mme Johanne Barrette, chargée de projet à la reconnaissance des acquis aux Services de soutien à l'enseignement—SSE. La Commission des études sera informée ponctuellement des développements relatifs à ce dossier.

En réponse à une question, M. Blondin précise que l'étude de la problématique de la reconnaissance des acquis sera abordée en fonction d'un principe voulant que l'étudiant n'ait pas à reprendre des apprentissages qu'il a déjà effectués ou des connaissances qu'il a déjà acquises. Les modalités de reconnaissance des acquis devront donner lieu à une formule qui atteste des connaissances ou des apprentissages effectivement acquis et qui constitue un dossier qui suit l'étudiant dans tout son cheminement, dans la même institution ou dans plusieurs institutions. Dans ce contexte, le dossier relatif à la reconnaissance d'acquis devrait être amorcé au moment de l'admission du candidat.

CE-1036-4.5 Comité de l'interdisciplinarité

CE-1036-4.5

La présidente donne la parole au vice-recteur adjoint aux études supérieures. M. Roch Chouinard mentionne que le Comité de l'interdisciplinarité a démarré ses activités. Le Comité a tenu sa première séance en janvier dernier; une autre réunion est prévue au mois de mars. À cette étape de ses travaux, le Comité a identifié les thématiques qu'il souhaite aborder et établira un plan de travail. Parallèlement aux démarches du Comité de l'interdisciplinarité, et de manière complémentaire, un autre comité étudie les modalités de partage des crédits étudiants. À terme, on souhaite produire un guide de gestion de l'interdisciplinarité, afin d'encadrer la gestion académique des programmes interdisciplinaires, et de définir des balises auxquelles les unités pourront se référer en cette matière. Un projet sera éventuellement déposé à la Commission des études au cours de l'année 2011.

CE-1036-4.6 École doctorale d'été

CE-1036-4.6

La présidente donne la parole au vice-recteur adjoint aux études supérieures. M. Roch Chouinard présente des éléments d'information sur le projet relatif à l'établissement d'une école doctorale d'été, par laquelle on souhaite rejoindre des étudiants des études doctorales et postdoctorales. Des activités seront déjà offertes au trimestre d'été 2011. Le développement du projet prévoit la vérification de possibilités de collaborations avec d'autres institutions universitaires, dont l'Université McGill, l'Université Laval et l'École HEC Montréal, lesquelles ont présenté un intérêt pour cette formule. D'autres démarches seront tenues en ce sens. Le développement d'une école doctorale d'été permettra de répondre à un besoin bien identifié. M. Chouinard mentionne que ce projet s'inscrit parmi des priorités de la FESP, en lien avec les priorités liées à la situation des stagiaires et des stages

postdoctoraux, la durée des études au niveau de la Maîtrise (en lien avec des modalités d'accès rapide au Doctorat), et la réussite aux études (en lien avec des modalités d'encadrement et de financement).

Un membre présentant une question sur la possibilité de transmettre un avis sur l'une des questions abordées précédemment, la présidente convient de cette possibilité et invite les membres à ne pas hésiter à transmettre leurs avis ou commentaires au vice-rectorat ou aux instances concernées.

CE-1036-5 CALENDRIER QUINQUENNAL CE-1036-5
- Calendrier universitaire pour les années 2012-2013 à 2014-2015

A-33/1036^e/810, 810.1, 810.2

Le secrétaire général présente le projet relatif aux calendriers pour les années 2012-2013 à 2014-2015 du calendrier universitaire; les calendriers sont consignés aux documents A-33/1036^e/810 (calendriers) et A-36/1036^e/810.1 (résumé).

Une question est présentée sur la possibilité de s'assurer que les étudiants disposent d'un délai suffisant entre la date de la rentrée et la date limite pour la modification d'inscription à un cours, considérant, notamment, que des congés se présentent souvent les lundis. La question est référée au registraire; M. Pierre Chenard prend note de l'intervention présentée, et effectuera le suivi sur la possibilité de moduler le calendrier en conséquence. La Commission convient de l'adoption des calendriers, tout en tenant compte que des ajustements pourraient être apportés à la suite de la vérification demandée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve d'une vérification quant à la possibilité de réviser la date indiquée pour la modification du choix de cours et pour l'abandon d'un cours sans frais (s'il y a lieu, le document sera modifié en conséquence),

la Commission des études adopte le calendrier universitaire pour les années 2012-2013 à 2014-2015, conformément aux documents A-33/1036^e/810 modifié et A-33/1036^e/810.1 modifié.

CE-1036-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1036-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

La Commission reçoit Mme Chantal Pharand, vice-doyenne aux études de la Faculté de pharmacie, pour la présentation du projet inscrit au point 6.1.

CE-1036-6.1 Faculté de pharmacie CE-1036-6.1
- Création du Programme d'appoint pour étudiants étrangers—PAPE

A-33/1036^e/807, 807.1, 807.2

La création du Programme d'appoint pour étudiants étrangers—PAPE vise à définir une structure de formation –selon la forme d'un programme intégré et cohérent–, pour la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger. Les objectifs de formation ont été définis en termes de compétences, soit les compétences spécifiques à la profession de pharmacien en lien avec les aptitudes à prodiguer des soins pharmaceutiques et avec la gestion des opérations et de la pratique. Le programme PAPE s'adresse aux diplômés formés à l'étranger devant suivre une formation d'appoint imposée par l'Ordre des pharmaciens du Québec—OPQ, en vue de l'obtention d'une équivalence, d'un diplôme ou d'une formation adéquate, et en vue de l'obtention d'un permis pour exercer la profession de pharmacien au Québec, en vertu du *Règlement sur les normes*

d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien. L'OPQ ainsi que le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles—MICC ont convenu d'une entente pour assurer le financement du développement du programme.

La structure du programme PAPE totalise 64 crédits de cours obligatoires, de laboratoires de pratique professionnelle et de stages. La présentation reportée au document A-33/1036^e/807, ainsi qu'au document d'accompagnement, A-33/1036^e/807.1, lequel précise, notamment, l'historique du projet de programme et le contexte de son implantation, les approches pédagogiques et les modalités de cheminement. La durée du programme complet sera de 16 mois (trois trimestres). Les conditions d'admission au programme sont : avoir une prescription de l'OPQ, être citoyen canadien ou résident permanent, réussir le test de français, présenter un dossier scolaire répondant aux exigences indiquées par la Faculté, réussir le test d'admission de la Faculté ainsi que l'entrevue. Une question portant sur le fait que le niveau de réussite du test de français à la Faculté de pharmacie se trouve assez élevé, il est précisé que bien que la contrainte de la réussite du test soit maintenue, une certaine souplesse est appliquée en fonction de l'excellence du dossier académique du candidat. Cette approche est également appliquée dans le cadre des modalités d'admission au programme de Pharm.D.

Au moment de la présentation du projet à la Sous-commission du premier cycle, celui-ci prévoyait qu'une attestation serait délivrée à l'étudiant ayant complété les 64 crédits du programme. La Sous-commission a demandé de vérifier la possibilité d'appliquer des modalités de reconnaissance plus formelles. Au terme de démarches sur cette question, la Faculté a convenu qu'un diplôme sera délivré au terme des 64 crédits du programme, et sera intitulé *Diplôme de qualification en pharmacie*.

La Commission félicite la Faculté de pharmacie pour le travail réalisé et souligne la qualité du projet proposé ainsi que son caractère novateur. La Commission signale le grand intérêt que ce projet présente, étant le premier programme de ce type, et constituant ainsi un modèle à considérer en regard de la problématique de la formation d'appoint pour les professionnels diplômés à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Le développement de telles offres de formation répond à une volonté institutionnelle certaine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme d'appoint pour étudiants étrangers—PAPE, à la Faculté de pharmacie, conformément aux documents A-33/1036^e/807 et A-33/1036^e/807.1.

CE-1036-6.2

Faculté de l'aménagement—École d'architecture de paysage
- Modification au programme de Mineure en design des jardins

CE-1036-6.2

A-33/1036^e/808, 808.1

La modification proposée au programme de Mineure en design des jardins vise principalement à intégrer à ce programme les modifications de concordance découlant de la refonte du programme de Baccalauréat en architecture de paysage, devenu un programme préprofessionnel d'une durée de trois ans, et qui sera implanté en septembre 2011. Des modifications sont également apportées à la structure du programme de Mineure, de manière à ce que celle-ci soit conforme à la structure du programme de Baccalauréat —notamment par la redéfinition des trois segments qui composent la structure du programme et de leur intitulé : *Cadre conceptuel en architecture de paysage*, *Connaissances techniques* et *Connaissances procédurales*, par l'ajout d'un segment *Écologie*, et par le réaménagement des blocs de cours et du répertoire.

L'implantation du programme modifié de Mineure étant effectuée en même temps que celle du nouveau programme de Baccalauréat, des modalités de transition entre les deux versions de ces programmes ont été prévues. Le programme de Mineure reçoit de 30 à 40 nouveaux étudiants

par année, et présente un taux de diplomation satisfaisant; dans certains cas, des étudiants du programme de Mineure demandent un transfert dans le programme de Baccalauréat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Mineure en design des jardins, à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1036^e/808.

CE-1036-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1036-7

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.9.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine présente le projet inscrit au point 7.5.

Le doyen de la Faculté de pharmacie présente le projet inscrit au point 7.6; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Chantal Pharand, vice-doyenne aux études de la Faculté de pharmacie.

La Commission reçoit M. Pierre Baptiste, directeur du Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique, pour la présentation des projets inscrits aux points 7.7 à 7.9.

CE-1036-7.1 Faculté des arts et des sciences—Département de communication CE-1036-7.1
- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Science de la communication); création des options « Communication politique » et « Communication politique–volet international »

A-33/1036^e/798

Le projet relatif à la modification du programme de M.Sc. (science de la communication) comporte des modifications à la structure et au répertoire de cours du programme, et porte principalement sur la création de deux options : l'option « Communication politique » et l'option « Communication politique–volet international ». L'option « Communication politique » propose une formation sur les outils théoriques et analytiques relatifs à l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines, et selon les points de vue de différents domaines (philosophie, économie politique, études culturelles, rhétorique, etc.). L'option « Communication politique–volet international » s'inscrit à l'intérieur d'un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Les objectifs de formation rejoignent ceux proposés pour l'option « Communication politique », en accentuant davantage les articulations nord-américaines de la francophonie, d'une part, et les articulations des institutions européennes de gouvernance multi niveaux, d'autre part. À l'image des autres options du programme, la structure des options proposées comportera, notamment, une modalité avec mémoire et une modalité avec travail dirigé, ainsi qu'un tronc commun de 6 crédits. La présentation reporte au document A-33/1036^e/798, lequel explique le contexte de la modification du programme ainsi que les objectifs de formation recherchés et les composantes des options créées, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours des options.

La présidente observe que la modalité avec travail dirigé comporte 15 crédits, alors que pour d'autres disciplines de la Faculté des arts et des sciences, cette modalité comporte 6 crédits. La présidente s'informe des raisons de cette variation d'une discipline à une autre.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, explique que les variations observées sont liées à la teneur de l'encadrement des activités et du rapport de stage. Dans le cas des options créées, l'encadrement qui a été prévu sera très resserré, et donnera lieu à la

préparation d'un rapport plus étoffé. Le doyen mentionne que cette problématique a été discutée au Conseil de la Faculté, et que la Faculté reste consciente de la possibilité que l'on retrouve des variations dans les pratiques de stages ou de travaux dirigés selon les disciplines.

La présidente reçoit les explications présentées, et convient que les réalités disciplinaires peuvent présenter des variations. Elle signale toutefois l'intérêt qu'il y aurait pour la Faculté des arts et des sciences de mener une réflexion sur la perception des activités de stage et de travail dirigé selon les disciplines, de manière à bien cerner les éléments qui permettront d'expliquer les différences observées.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, mentionne que la réflexion sur cette question se pose également en fonction de la durée des études. Il conviendrait également de préciser, dans ce cadre, la teneur des activités de stage ou de travail dirigé selon que celles-ci se déroulent dans le cadre d'un programme de Maîtrise ou dans le cadre d'un programme de Doctorat.

La présidente constate que cette question pourra également être abordée au Conseil de la FESP.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Science de la communication); création des options « Communication politique » et « Communication politique–volet international », au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1036^e/798.

CE-1036-7.2	Faculté des arts et des sciences—Département de communication - Création d'un programme de D.E.S.S. (Communication organisationnelle)	CE-1036-7.2
<hr/>		
A-33/1036 ^e /799		

Le programme de D.E.S.S. (Communication organisationnelle) veut constituer une offre de formation de niveau avancé de deuxième cycle portant sur les pratiques de communication qui caractérisent les organisations et sur les transformations de ces pratiques. Les objectifs de formation visent l'acquisition de capacités d'analyse et de compréhension des enjeux des pratiques professionnelles de communication en regard d'organisations variées. La structure du programme proposé comporte 30 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires, de 21 à 27 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix. La présentation reporte au document A-33/1036^e/799, lequel décrit le contexte et les objectifs du programme, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du programme.

La présidente souligne la qualité de la réflexion menée dans le cadre de la préparation du projet présenté, ainsi que le fait que cette démarche a donné lieu à un important travail de mobilisation de la part des professeurs et des étudiants du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (Communication organisationnelle), au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1036^e/799.

CE-1036-7.3	Faculté des arts et des sciences—Département d'études anglaises - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (études anglaises) : création d'une modalité avec stage	CE-1036-7.3
<hr/>		
A-33/1036 ^e /800		

La modification proposée au programme de M.A. (études anglaises) porte sur la structure et le répertoire de cours, et comporte principalement la création d'une modalité avec stage, laquelle s'ajoutera à la modalité avec mémoire et à la modalité avec travail dirigé du programme dans sa structure actuelle. La modalité avec stage comportera 24 crédits de cours, 15 crédits attribués à un stage et 6 crédits attribués à un rapport de stage. La présentation reportée au document A-33/1036^e/800, lequel décrit les objectifs et la justification du projet, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du programme modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (études anglaises) : création d'une modalité avec stage, au Département d'études anglaises de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1036^e/800.

CE-1036-7.4	Faculté des arts et des sciences—Département de science politique - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (science politique) : abolition des options « Politique internationale et comparée » et « Gouvernance et affaires publiques », et création de l'option « Affaires publiques et internationales »	CE-1036-7.4
<hr/>		
A-33/1036 ^e /801		

La modification au programme de M.Sc. (science politique) propose principalement l'abolition de la modalité avec stage et les deux options que celle-ci comprend actuellement –soit les options « Politique internationale et comparée » et « Gouvernance et affaires publiques », et son remplacement par la modalité avec stage, option « Affaires publiques et internationales ». La nouvelle option créée présente des contenus davantage axés sur les différentes stratégies d'intervention dans le processus politique aux niveaux national et international, et vise la formation de spécialistes de l'action publique oeuvrant auprès d'organisations gouvernementales et internationales, de groupes d'intérêt et de médias. L'option proposée comporte 18 crédits de cours du niveau des études supérieures, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option, et 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport analytique de stage. La présentation reportée au document A-33/1036^e/801, lequel précise le contexte et les objectifs du projet, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours de l'option proposée.

En réponse à une question, le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, indique que selon les années, le programme de M.Sc. (science politique) reçoit de 60 à 70 étudiants. Considérant les modifications proposées au programme, la Faculté prévoit une augmentation d'environ 20 étudiants.

M. Boismenu apporte des précisions sur les motifs de la modification proposée, notamment en ce que, par l'abolition des deux options mentionnées précédemment et par la création de l'option « Affaires publiques et internationales », la modification permettra d'alléger la gestion des cheminements dans le programme et d'en préciser les cibles de formation. Également, la redéfinition des cheminements facilitera la mise en oeuvre d'un volet professionnel.

M. Frédéric Bouchard mentionne que lors de l'étude du projet par des instances de la FAS, des préoccupations ont porté sur le recoupement de l'offre de cours de ce programme avec celle

d'autres programmes de la Faculté, notamment les programmes en communication. M. Bouchard s'informe si cette question a été prise en compte.

M. Boismenu indique que des échanges ont eu lieu sur cette question entre le Département de science politique et le Département de communication. Considérant que ces deux Départements collaborent ensemble pour un certain nombre de programmes, la problématique de l'offre de cours se pose davantage en regard de ce contexte de collaboration et de complicité, et non selon un contexte d'opposition. Cette question doit également être considérée en fonction d'un contexte d'interdisciplinarité, lequel est appelé à se développer davantage au niveau des études supérieures.

La présidente signale l'intérêt présenté par la formule proposée, et félicite le Département de science politique pour le travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (science politique) : abolition des options « Politique internationale et comparée » et « Gouvernance et affaires publiques », et création de l'option « Affaires publiques et internationales », au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1036^e/801.

CE-1036-7.5

Faculté de médecine—Département de physiologie

CE-1036-7.5

- Modification du libellé des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (physiologie) pour (Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)

A-33/1036^e/802

La modification du libellé des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (physiologie) pour celui de (Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) a découlé d'une réflexion sur l'appellation de ces programmes de manière à ce que celle-ci reflète davantage les axes de recherche qui sont actuellement étudiés dans les laboratoires des professeurs-chercheurs qui participent à ces programmes, et qui sont rattachés au Département de physiologie, mais également à des centres de recherche affiliés à l'Université. La démarche qui a mené à cette décision s'inscrit dans le cadre de l'autoévaluation des programmes de physiologie, et a comporté une consultation des étudiants et des professeurs-chercheurs concernés par ces programmes. Une recherche a également été menée sur les appellations des programmes de formation en physiologie aux niveaux national et international.

En réponse aux questions présentées, le vice-doyen aux sciences fondamentales et à la recherche de la Faculté de médecine, M. André Ferron, apporte les précisions suivantes sur les motifs de la décision qui a été prise quant à l'appellation de ces programmes. La problématique principale consistait à qualifier le domaine de la physiologie, notamment en rendant compte, dans l'appellation, de l'évolution de ce domaine ainsi que des domaines de développement et de recherche qui y ont été plus fortement associés au cours des dernières années. De ce fait, les termes « moléculaire » et « cellulaire » ont été retenus, car ils constituent des créneaux importants de recherche et de formation en physiologie. Le terme « intégrative » vient, par ailleurs, qualifier le contexte de la physiologie, en ce que celle-ci concerne l'étude des différents systèmes et leurs interactions. Il apparaissait donc important que l'aspect de l'intégration des systèmes, qui est fondamental en physiologie, soit représenté par l'appellation choisie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification du libellé des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (physiologie) pour (Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), au Département de physiologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1036^e/802.

CE-1036-7.6

Faculté de pharmacie

CE-1036-7.6

- Modifications à la structure et au répertoire du programme de M.Sc. (pratiques pharmaceutiques)

A-33/1036^e/803

Les modifications au programme de M.Sc. (pratiques pharmaceutiques) visent principalement à assurer la continuité des apprentissages du programme de Doctorat professionnel en pharmacie—Pharm.D., implanté en 2007 et dont la première cohorte de diplômés aura complété le programme à l'été 2011. Des modifications conséquentes sont ainsi apportées à la structure du programme de M.Sc.; également, le contenu des cours, les techniques d'enseignement et les modalités d'évaluation ont été révisés. Parmi les modifications, on note : l'intégration des notions du cours de pharmacocinétique dans les cours de pharmacothérapie avancée ; l'ajout d'un cours de communication scientifique en pharmacie; l'ajout d'ateliers en évaluation de la documentation scientifique; l'introduction de stages obligatoires axés sur les clientèles de patients plus vulnérables; l'utilisation de modes d'évaluation continue des habiletés et des compétences; la modification des sigles de cours de PHM pour le sigle PHA. Des réaménagements ont été apportés à la répartition des crédits attribués aux différentes activités de formation (cours, ateliers, stages spécialisés et travail dirigé). La présentation reporte au document A-33/1036^e/803, lequel décrit les objectifs de la modification, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du programme modifié.

En réponse aux questions présentées, il est précisé que le programme de M.Sc. peut s'adresser à des candidats intéressés par la formation en pharmacie en milieu hospitalier (option *Pratique en établissement de santé*). Par ailleurs, le programme comporte également une option *Pratique communautaire*; actuellement, ce programme est le seul au Canada à offrir cette option. Les candidats du programme de M.Sc. cherchent principalement une formation en pratique avancée; le programme comporte également une part importante de contenus de formation en pharmacothérapie. Le nombre d'étudiants inscrits au programme de M.Sc. varie entre 30 et 40 étudiants par année.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (pratiques pharmaceutiques), à la Faculté de pharmacie, conformément au document A-33/1036^e/803.

La Commission remercie Mme Pharand pour la présentation des projets de la Faculté de pharmacie (points 6.1 et 7.6); celle-ci quitte la séance.

CE-1036-7.7

École polytechnique—Département de mathématiques et génie industriel

CE-1036-7.7

- Création d'un microprogramme en Génie et entrepreneurship technologique

A-33/1036^e/804

La création d'un microprogramme en *Génie et entrepreneurship technologique* propose l'acquisition des compétences en entrepreneurship technologique relatives à la création, au montage et à la réalisation d'un projet d'entreprise technologique. Le microprogramme se concentre,

notamment, sur la maîtrise des modèles entrepreneuriaux québécois et des avantages respectifs de ces modèles. L'approche du microprogramme comporte l'acquisition d'outils pour assister les étudiants dans leur démarche du montage d'un projet d'entreprise et prévoit un accompagnement individuel des étudiants en regard de leur démarche de démarrage d'une entreprise. Le microprogramme comporte 15 crédits (12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option). La présentation reporte au document A-33/1036^e/804, lequel décrit les objectifs et la justification du projet et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du microprogramme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en *Génie et entrepreneurship technologique*, au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1036^e/804.

CE-1036-7.8	École polytechnique—Département de mathématiques et génie industriel - Création d'un microprogramme en Modélisation des systèmes de santé	CE-1036-7.8
<hr/>		
A-33/1036 ^e /805		

Le microprogramme en *Modélisation des systèmes de santé* vise le perfectionnement des connaissances ainsi que le développement de nouveaux savoir-faire liés au domaine de l'ingénierie et de la modélisation des systèmes de santé. Les contenus de formation du microprogramme portent principalement sur l'acquisition de connaissances technologiques et scientifiques relatives à la conception et à l'amélioration des processus des systèmes de santé. Il propose ainsi une formation de niveau avancé sur les aspects technologiques, économiques et organisationnels de la conception et de la modélisation des activités de services de santé. Le microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. La présentation reporte au document A-33/1036^e/805, lequel décrit les objectifs, le contexte et les modalités du microprogramme proposé, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du microprogramme.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Pierre Moreau, s'informe si d'autres suites seront apportées en regard de la rencontre tenue avec des représentants de l'Université.

Le directeur du Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste, précise que les décisions qui ont découlé de cette rencontre ont davantage concerné le projet relatif à la création d'une option *Ingénierie des systèmes de santé* aux programmes de Maîtrise et de D.E.S.S. modulaire en génie industriel –projet inscrit au point 7.9 suivant de l'ordre du jour. D'autres échanges ont par ailleurs été tenus relativement au choix de nouveau cours, et les commentaires recueillis dans le cadre de ces démarches ont été pris en compte.

M. Frédéric Bouchard présente une préoccupation sur le fait que l'appellation du microprogramme proposé réfère au concept de « systèmes de santé ». M. Bouchard veut s'assurer que le fait d'approuver une telle appellation ne donne pas lieu à une certaine appropriation de l'expression « systèmes de santé », par laquelle, par exemple, un département ou une faculté de l'Université pourrait se trouver empêché d'utiliser cette expression dans le titre d'un programme. À la lumière des explications apportées en séance par M. Baptiste sur le contexte plus spécifique de l'ingénierie dans lequel s'inscrit le microprogramme proposé, M. Bouchard comprend que l'appellation du microprogramme, ainsi que ses contenus de formation, se posent effectivement en fonction d'un domaine spécifique et reconnu comme tel. M. Bouchard considère toutefois important de signaler que la référence à des systèmes de santé dans le titre d'un programme particulier n'entraînera pas de conséquence sur le développement de programmes qui aborderaient d'autres aspects et d'autres expertises s'inscrivant en lien avec ces systèmes. M. Baptiste précise que le microprogramme proposé est défini en fonction d'un contexte d'ingénierie, et que le libellé du diplôme réfèrera au domaine de l'ingénierie.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, convient que la préoccupation présentée doit être signalée et prise en compte. Dans la mesure où la question serait soulevée lors de la présentation de projets de programmes qui seraient développés dans d'autres domaines mais en fonction de systèmes de santé, le procès-verbal permettra de confirmer cette perspective. La présidente convient de cette interprétation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en *Modélisation des systèmes de santé*, au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1036^e/805.

CE-1036-7.9	École polytechnique—Département de mathématiques et génie industriel - Création d'une option Ingénierie des systèmes de santé aux programmes de Maîtrise et de D.E.S.S. modulaire en génie industriel	CE-1036-7.9
<hr/>		
A-33/1036 ^e /806		

L'option Ingénierie des systèmes de santé, proposée aux programmes de Maîtrise et de D.E.S.S. modulaire en génie industriel, s'adresse aux ingénieurs et aux professionnels rattachés au domaine de l'ingénierie des systèmes de santé, et qui souhaitent acquérir les connaissances scientifiques et technologiques relatives à la conception, à la gestion, à l'optimisation et à l'amélioration du fonctionnement des systèmes de santé. La structure de l'option au programme de D.E.S.S. comporte un *Module obligatoire* de 15 crédits (soit 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option) et un *Module de spécialisation* comportant 15 crédits de cours à option. La structure de l'option au programme de Maîtrise comporte le *Module obligatoire* et le *Module de spécialisation*, auxquels s'ajoute un *Module d'intégration* de 15 crédits (soit de 6 à 15 crédits attribués à un projet de maîtrise, et de 0 à 9 crédits de cours à option). La présentation reporte au document A-33/1036^e/806, lequel décrit les objectifs, le contexte et les modalités de l'option, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours de l'option.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, présente une remarque concernant les modalités de consultation entre les différentes facultés et institutions concernées par des projets de programme, de manière à ce que ces modalités prévoient que les officiers concernés –dont les vice-doyens– soient inscrits dans la chaîne de communication relative aux décisions qui sont prises à la suite des diverses consultations. De cette façon, les institutions et les instances concernées pourront disposer d'une trace écrite des suivis apportés et des décisions qui en ont découlé.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, souscrit à l'intervention de M. Ferron. Il signale que dans les facultés départementalisées, il apparaît primordial que les décisions des départements soient portées à l'attention de la direction facultaire, de laquelle relèvera la décision finale.

La présidente convient de ces interventions; il importe que les modalités de consultation et de décision tiennent compte de l'ensemble des instances concernées, dont les professeurs, les officiers facultaires, et les directions départementales et facultaires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option *Ingénierie des systèmes de santé* aux programmes de Maîtrise et de D.E.S.S. modulaire en génie industriel, au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1036^e/806.

La Commission remercie M. Baptiste pour la présentation des projets de l'École Polytechnique (points 7.7 à 7.9); celui-ci quitte la séance.

CE-1036-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1036-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1036-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1036-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 22 mars 2011, à 14 heures.

CE-1036-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1036-10

La présidente remercie les membres pour leur lecture à la fois attentive et critique des projets étudiés aujourd'hui à la Commission des études, confirmant ainsi que cette instance constitue également un lieu de réflexion et d'échanges.

La séance est levée à 16 heures 05.

Adopté à l'unanimité tel que corrigé, le 22 mars 2011 – délibération CE-1037-2

La présidente

Le secrétaire

Hélène David

Alexandre Chabot